

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration économique et sociale

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration économique et sociale* (AES) est la seule licence pluridisciplinaire de l'Université de Caen Basse-Normandie. Dispensée à l'UFR de Droit et sciences politiques et accueillant près de 360 étudiants (année universitaire 2014-2015), elle a pour objectif de leur fournir un apprentissage et des compétences dans trois domaines disciplinaires que sont l'économie, le droit et la gestion (gestion d'entreprise ou d'une administration). Elle intègre également des enseignements transversaux de méthodes quantitatives et de langues vivantes. La majorité des étudiants inscrits au sein de la licence *AES* sont originaires du bassin normand. La licence *AES* existe également à Rouen et au Havre sans lien avec celle de Caen.

La licence *AES* propose un tronc commun aux étudiants en première et deuxième année de licence (L1 et L2), puis trois parcours en troisième année (L3) : *Economie-Droit*, *Economie-Gestion* et *Droit-Gestion*.

La majorité des étudiants poursuivent leurs études en master d'économie, de droit ou de gestion de l'Université de Caen. D'autres étudiants font le choix de poursuite d'études en licence professionnelle : *Métiers du notariat* et *métiers de l'administration territoriale*, *Assistant de gestion de ressources humaines*, *Conseiller gestionnaire de clientèle*, *Contrôle de gestion opérationnelle*.

Les débouchés varient selon le choix de la poursuite d'études des étudiants après leur licence *AES*.

## Synthèse de l'évaluation

La licence *AES* de l'Université de Caen Basse-Normandie est une formation généraliste combinant dans la même proportion trois disciplines : le droit, l'économie et la gestion. Ainsi la formation offre aux étudiants un socle de connaissances solides en ses trois disciplines. Elle a tout à fait sa place dans le champ *Droit* de l'Université de Caen et s'insère bien dans l'environnement socio-économique de la région. Elle se distingue des autres licences *AES* dans la mesure où elle se concentre sur les trois disciplines fondamentales du domaine *Droit, économie, gestion* (DEG) de préférence aux autres « sciences humaines et sociales ». Les débouchés sont variés et dépendent du choix de poursuite d'études après la licence *AES*. Ainsi certains étudiants s'orientent vers des masters tournés vers les métiers de la gestion ou encore le marketing proposés par l'Institut de l'Administration des Entreprises (IAE). D'autres choisissent un master mention *Economie* dont les débouchés sont les métiers de chargés d'études auprès des collectivités ou aide à la création d'entreprise. Enfin, les étudiants ayant fait le choix de masters juridiques s'orientent professionnellement vers des métiers de l'économie sociale et solidaire.

Il convient enfin de souligner les efforts importants réalisés dans le cadre de l'aide à la réussite des étudiants : demi-journée d'accueil, contrôle continu de première année avancé à fin octobre pour déceler les étudiants en difficulté, séances facultatives d'entraînement aux examens.

Cependant plusieurs points doivent être améliorés.

La principale lacune de la licence *AES* réside dans la baisse effective et continue des effectifs de deuxième et troisième années, alors que ceux de première année sont stables. La chute des effectifs de deuxième année (de 101 à 83 étudiants sur la période 2011-2015) semble due à la baisse du taux de réussite en première année observée dès 2012 (de 49 à 35 %). La chute des effectifs en troisième année (de 103 à 65 pour la même période) s'expliquerait, quant à elle, par la quasi disparition des entrées parallèles qui représentaient 34 % de la population étudiante de L3 en 2010-2011 pour tomber et demeurer à moins de 10 % dès 2011-2012. Cette baisse d'attractivité de la troisième année apparaît liée à la faible lisibilité des parcours, très peu distincts les uns des autres.

Par ailleurs, le dossier ne fait pas mention de l'existence effective de passerelles entre la L2 *AES* et les licences professionnelles (LP) du domaine. Il n'existe pas, en L2 *AES*, d'unité d'orientation vers ces LP. En outre, si le taux de poursuite en master est fourni, il n'existe malheureusement pas de renseignement sur la répartition des étudiants entre les différents masters. On sait seulement que la majorité des étudiants diplômés poursuivent leurs études à l'Université de Caen (en 2011-2012, 66,1 % des étudiants ayant validé leur licence), en master d'économie, de droit ou de gestion, puisque l'Université de Caen n'offre pas de master *AES*, même s'il existe un parcours *AES* dans la première année de master *Sciences économiques et de gestion* (SEG).

L'absence de conseil de perfectionnement explique pour partie ce manque de suivi des étudiants. Sa mise en œuvre permettrait aussi une réflexion sur la place des langues vivantes qui n'apparaît pas des plus cohérentes (anglais en première année seulement au second semestre et en auto-formation). De même, on peut regretter la trop courte durée du stage en troisième année : deux semaines ne suffisent pas pour que l'étudiant se familiarise avec l'environnement professionnel de l'entreprise ou de l'administration d'accueil.

Points forts :

- Formation clairement identifiée comme étant pluridisciplinaire qui apporte aux étudiants une culture juridique, économique et de gestion.
- Bon positionnement dans le domaine *Droit, économie, gestion* de l'Université.
- Bon positionnement dans le milieu socio-économique.

Points faibles :

- Baisse importante des effectifs de deuxième et troisième années.
- Manque de données précises sur le devenir des étudiants diplômés.
- Apprentissage des langues vivantes mal adapté au public visé.

Recommandations :

Il apparaîtrait nécessaire d'assurer un meilleur suivi des étudiants dès la première année par une analyse des caractéristiques et de l'évolution de la population des étudiants néo-bacheliers afin de remédier aux taux d'échec constaté (en envisageant peut-être les possibilités d'évolution du contrôle des connaissances laissant une place plus importante au contrôle continu). De la même manière, l'étude de l'attractivité de la troisième année de licence devrait permettre de mieux identifier les parcours et de permettre à nouveau des entrées parallèles. En outre, une réflexion visant à augmenter la durée du stage ou à le remplacer par un projet tuteuré, ainsi qu'à améliorer l'apprentissage des langues vivantes en évitant l'auto-formation mal adaptée au public de licence, devrait être menée. Le suivi des diplômés devrait être plus efficace, notamment pour déterminer le pourcentage de poursuite d'études respectivement dans les masters de droit, d'économie et de gestion. Enfin, la mise en place d'un conseil de perfectionnement est fortement recommandée.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>AES</i> offre une formation pluridisciplinaire en économie, droit et gestion. Les étudiants peuvent ainsi poursuivre leur cursus universitaire en master dans une des trois disciplines.</p> <p>Cependant, les parcours en L3 à savoir <i>Economie-Gestion, Droit-Gestion</i> et <i>Droit-Economie</i> sont peu lisibles, car ils ne se distinguent que par le fait d'avoir des travaux dirigés assortissant les matières enseignées.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>AES</i> est la seule licence pluridisciplinaire du champ <i>Droit</i> de l'Université de Caen Basse-Normandie. La place de la licence <i>AES</i> est pleinement justifiée au vu de l'importance des effectifs. Il existe une licence <i>AES</i> à Rouen et une autre au Havre, sans qu'il y ait pour autant de</p>

	<p>partenariat entre celles-ci et la licence de Caen.</p> <p>La licence <i>AES</i> est adossée à quatre laboratoires, deux laboratoires en droit, un laboratoire en économie et un laboratoire en gestion.</p> <p>Elle est bien intégrée dans l'environnement socio-économique de la région.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est représentative du caractère pluridisciplinaire de la licence <i>AES</i>, et regroupe de ce fait un nombre important d'enseignants-chercheurs dans les domaines de l'économie, de la gestion et du droit (environ cinquante universitaires). De plus, il existe des enseignants référents en L1 et des responsables pédagogiques pour les enseignements transverses. Une dizaine de professionnels appartiennent également à l'équipe pédagogique.</p>
Effectifs et résultats	<p>La licence <i>AES</i> attire des étudiants principalement originaires de Basse Normandie.</p> <p>Globalement sur l'ensemble des trois années de licence, les effectifs sont satisfaisants avec plus de 360 étudiants en 2014-2015 (220 étudiants en L1, 83 en L2 et 65 en L3). Les effectifs en L1 sont stables, compris entre 208 en 2010-2011 et 220 étudiants en 2014-2015. Cependant les effectifs de L2 ont tendance à diminuer, passant de 101 à 83 pour la même période. On observe une tendance identique en L3 où les effectifs sont passés de 103 étudiants en 2010-2011 à 65 étudiants en 2014-2015. De plus, si les effectifs sont satisfaisants pour les parcours <i>Economie-Gestion</i> et <i>Droit-Economie</i>, le parcours <i>Droit-Gestion</i> est moins attractif.</p> <p>Cette tendance à la baisse des effectifs en L2 et L3 n'est malheureusement pas expliquée de façon précise dans le dossier. On observe toutefois une diminution du taux de réussite en première année observée dès 2012 (de 49 à 35 %), et une baisse considérable des entrées parallèles en L3 qui passent de 34 % en 2010-2011 à moins de 10 % dès 2011-2012.</p> <p>Très peu d'étudiants optent pour la vie active à l'issue de la licence, la majorité des étudiants poursuivent en master dans l'une des trois disciplines (droit, économie, gestion). Là encore il n'y a malheureusement pas d'information sur la répartition des étudiants entre ces différents masters, ni de données concernant les réorientations en licence professionnelle.</p>

Place de la recherche	<p>La licence <i>AES</i> est adossée à quatre laboratoires : deux laboratoires en droit - Centre de Recherches sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit (CRDFED) et Institut Demolombe - un laboratoire en économie et management - Centre de Recherche en Economie et Management (CREM) -et un laboratoire en gestion - Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC).</p> <p>Pour autant, la licence <i>AES</i> couvrant des champs de recherche extrêmement vastes et variés, les porteurs soulignent la difficulté à faire émerger une vraie dynamique en la matière. La formation a, avant tout, une portée professionnalisante.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est présente mais pourrait être davantage développée.</p> <p>Les étudiants bénéficient de conférences débat sur les métiers du droit. Il existe en outre des modules d'ouverture en semestre 4 dont l'objectif est de préparer l'étudiant à l'entrée dans la vie active et une unité d'enseignement de professionnalisation incluant un stage de deux semaines en troisième année.</p>
Place des projets et stages	<p>Un stage est obligatoire en L3, mais on peut regretter la durée trop courte (deux semaines) pour que l'étudiant bénéficie d'une réelle expérience en entreprise ou dans une administration.</p> <p>Par ailleurs, si les étudiants doivent à l'issue du stage rédiger un rapport, le suivi concret des étudiants stagiaires n'est pas clairement établi.</p>
Place de l'international	<p>Les étudiants de la licence <i>AES</i> bénéficient de façon classique du programme d'échange ERASMUS (semestres 5 et 6). Cependant, peu d'étudiants optent pour cette possibilité, du fait d'un manque de maîtrise d'une langue étrangère. Il convient toutefois d'observer que la spécificité</p>

	<p>française de la licence <i>AES</i>, n'ayant pas d'équivalence à l'étranger, complique évidemment la mise en œuvre des échanges.</p> <p>Les étudiants peuvent passer le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES).</p> <p>La politique d'enseignement en langue étrangère est perfectible alors que l'enseignement en auto-formation, et seulement à compter du second semestre, appelle de sérieuses réserves.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>On observe une vraie volonté de l'équipe pédagogique d'aider les étudiants et de les accompagner : tutorat, calendrier des examens avancé afin de déceler les étudiants en difficulté. Cependant, la baisse du taux de réussite en L1 n'est pas analysée.</p> <p>Des passerelles sont organisées avec l'IUT de Caen (Gestion des Entreprises et Administrations, Techniques de Commercialisation, Banque Finance), passerelles existant aussi pour les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les étudiants issus de ces formations peuvent accéder sur dossier en L2 ou L3 <i>AES</i>.</p> <p>Parallèlement les étudiants de L2 ou L3 <i>AES</i> peuvent accéder aux licences professionnelles suivantes : <i>Métiers du notariat</i> et <i>métiers de l'administration territoriale, Assistant de gestion de ressources humaines, Conseiller gestionnaire de clientèle, Contrôle de gestion opérationnelle</i>.</p> <p>Tous les masters professionnels du domaine <i>DEG</i> sont accessibles aux étudiants de la licence <i>AES</i>, mais on ne dispose d'aucun renseignement sur l'exercice effectif de cette possibilité.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les enseignements sont dispensés en présentiel. Les étudiants ont accès à la plateforme Moodle.</p> <p>Les étudiants en L3 préparent le Certificat Informatique et Internet (C2i) (20h dont 10h en cours magistral et 10h en travaux dirigés).</p> <p>La place du numérique demeure faible même si ce constat est partagé pour un certain nombre de licences.</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation est classique, avec des examens terminaux et du contrôle continu dont la place est cependant faible.</p> <p>Toutefois, on note un contrôle continu intégral en informatique et en langues.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Un portefeuille d'expériences et de compétences est en cours de réalisation au niveau de l'Université. Il existe une annexe descriptive au diplôme disponible pour les étudiants sur l'ENT (Environnement Numérique de Travail).</p> <p>Les informations disponibles dans le dossier restent toutefois lacunaires.</p>
Suivi des diplômés	<p>Outre le suivi des diplômés réalisé par l'observatoire de l'Université de Caen, il convient d'ajouter le suivi ponctuel réalisé par les enseignants assurant une partie de leur service au sein d'un master auquel accèdent les étudiants. Le taux de poursuite en master est fourni mais il n'existe malheureusement pas de renseignement sur la répartition des étudiants entre les différents masters.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'y a pas de conseil de perfectionnement et c'est le conseil d'UFR qui en fait office. Le responsable de la filière a conscience que les concertations et les procédures d'autoévaluation ne sont pas formalisées dans une structure spécifique. Par ailleurs, il n'existe pas encore de procédure globale d'évaluation des diplômes par les étudiants, mais l'université a pour objectif de mettre en ligne prochainement une telle procédure.</p>

# Observations de l'établissement

## OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence d'administration économique et sociale, champ de formation  
Droit

Dans la partie « Un bilan/autoévaluation global de la formation » point 2 du dossier de la licence AES établi par l'UFR Droit, il faut lire « La répartition actuelle des choix de parcours de nos étudiants est en 2014-2015 de : 34 inscrits en Droit-Gestion, 24 en Eco-Gestion et seulement 12 en Droit-Eco » (et non 12 en Droit-Gestion).

Par conséquent, dans le rapport d'évaluation de l'HCERES, page 4, dans la rubrique « Effectifs et résultats » de l'analyse, il faut remplacer la formulation « (...) si les effectifs sont satisfaisants pour les parcours Economie-Gestion et Droit-Economie, le parcours Droit-Gestion est moins attractif » par l'appréciation suivante « (...) si les effectifs sont satisfaisants pour les parcours Economie-Gestion et Droit-Gestion, le parcours Droit-Economie est moins attractif ».

### I- Sur la baisse des effectifs en L2 et L3

Sur la baisse des effectifs en L2 :

- Malgré une politique active d'aide à la réussite mise en place ces dernières années (d'ailleurs relevée dans le rapport du HCERES), le taux de réussite en 2014-2015 reste en dessous des 30,8%, taux de l'année 2009-2010. Toutefois, les effets bénéfiques de cet accompagnement et de la détection des étudiants en difficulté commencent à se faire sentir, car après un taux de réussite descendu à 22,4 et 24,4 % de 2012 à 2014, le taux est remonté à plus de 28% pour l'année 2015. En corrélation avec la baisse du taux de réussite, nous constatons une augmentation constante de l'arrivée en L1 AES de néo-bacheliers issus des baccalauréats des séries STMG, exposés à de plus grandes difficultés d'adaptation à la poursuite d'études en licence générale, contrairement à ceux issus de la série ES.
- La création d'un conseil de perfectionnement prévue dans la nouvelle offre de formation permettra de sensibiliser les enseignants de la L1, notamment en droit et mathématiques, sur la nécessité d'entamer une réflexion sur la possibilité de faire une plus grande place au contrôle continu, afin de favoriser une meilleure réussite aux examens.

Sur la baisse des effectifs en L3 :

- Dans la nouvelle offre de formation de la L3 AES, deux parcours seront maintenus au lieu des 3 actuels. Le parcours Droit-Economie sera fermé : c'est celui qui actuellement regroupe le moins grand nombre d'inscrits et totalise le moins bon taux de réussite. Seront conservés en revanche les parcours Droit-Gestion et Economie-Gestion avec une spécialisation de contenu. Le choix d'un des deux parcours ne dépendra donc plus uniquement des matières à TD suivies. L'alternative entre deux parcours facilitera tant le choix des étudiants de L2 AES que de ceux rejoignant notre composante en L3 en entrée parallèle.
- Le couplage de deux disciplines dominantes répond à la dimension transversale/pluridisciplinaire de la filière AES. La mise en commun de la gestion dans les deux parcours est guidée par la finalité de la licence AES : former des futurs gestionnaires d'entreprises ou d'administration, constituer un prérequis nécessaire à la poursuite en master de gestion ou en écoles de commerce ; ce qui correspond à la majorité des vœux de poursuite d'études de notre public. L'alternative entre le droit ou l'économie comme majeure complémentaire à la gestion traduit une amorce de spécialisation pour la poursuite d'études et permettra à ceux non attirés par des masters de gestion de s'orienter vers des masters juridiques, à double compétence comme droit et biologie, ou dans des masters de sciences-économiques.
- La baisse des effectifs en L3 peut s'expliquer ces dernières années en partie par la sensibilisation et l'information de notre public de L2, dans une UE du S4 comportant des séminaires sur la poursuite d'études, sur les passerelles vers les licences professionnelles de l'Université de Caen accueillant des étudiants de filière AES. Cette information est relayée par la manifestation annuelle du Forum des métiers de l'UFR Droit et AES où des responsables de licences pro viennent présenter leur diplôme, donner des conseils pour préparer un dossier de candidature et un entretien de sélection. D'anciens diplômés sont également présents au Forum, pour apporter leur retour d'expérience. Cette démarche est conforme à l'idée de spécialisation progressive en licence.



## II- Sur la durée du stage

- Le sous-encadrement chronique de l'équipe pédagogique à l'UFR Droit et la sur-sollicitation des enseignants intervenant en AES, toutes sections CNU confondues, ne permet pas d'envisager l'instauration d'un projet tuteuré comme suggéré.
- Actuellement, le stage obligatoire a une durée institutionnelle de 2 semaines en fin de S6, juste avant les examens de 1ère session. Une durée plus longue supposerait de libérer les étudiants plus tôt et de raccourcir la durée des enseignements du S6, ou bien de placer le stage pendant le mois de janvier. Cette solution impliquerait, dans tous les cas, l'impossibilité pour les étudiants AJAC L2(S4)-L3 d'effectuer le stage conditionnant l'obtention de la licence aux périodes banalisées. Dans notre future offre de formation, le stage sera d'une durée minimale de 2 semaines et de 6 semaines au maximum, permettant ainsi aux étudiants qui le souhaitent d'effectuer un stage plus long et fractionné pendant l'année universitaire (en plus des 2 semaines banalisées donc pendant les vacances de la Toussaint, d'Hiver et tout le reste de l'année hors période de fermeture de l'université et hors période de CM et de TD).
- De plus, tout étudiant a la possibilité, en L2, d'effectuer un stage facultatif en S3 ou S4, lui permettant de compléter / d'anticiper sa découverte du monde professionnel ou de parfaire son choix d'orientation.

## III- Sur l'apprentissage des langues vivantes en L1

- Dans la prochaine offre de formation, l'enseignement d'anglais en auto-formation est maintenu mais basculé en S1 pour éviter une césure avec le lycée. Un nouvel enseignement en présentiel est également créé au S2. Il permettra à l'enseignant de faire un bilan des acquisitions réalisées en auto-formation lors du 1er semestre, d'approfondir l'enseignement, de revenir sur les points non assimilés et de préparer les étudiants à la méthodologie du travail en langue qui sera suivie en L2 et L3.

## IV- Sur le suivi des étudiants diplômés et la mise en place d'un conseil de perfectionnement

- Un conseil de perfectionnement est prévu dans la prochaine offre de formation. Il sera composé des enseignants intervenant dans la licence AES et représentant des disciplines fondamentales ainsi que du responsable de la licence AES. Il se réunira au moins une fois l'an, notamment en mars de chaque année pour faire le bilan des épreuves du 1er semestre d'examens et pour travailler à d'éventuelles améliorations du dispositif.

Le Président de l'Université  
de Caen Normandie,



Pierre DENISE